



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2019

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absente excusée : Petit Christelle.

Absent : Pierre Patel

DELIBERATION INSTITUANT L'INDEMNITE DE PERMANENCE : présenté par Monique Bevand

Mme Bevand donne lecture de la lettre reçue de la Préfecture demandant le retrait de la délibération de juillet instaurant le versement d'une indemnité de permanence pour la benne à déchets verts le samedi. Cette indemnité n'est pas cumulable avec le paiement d'heures supplémentaires.

Le conseil annule cette délibération et en prend une conservant l'indemnité de permanence et supprimant la ligne concernant la rémunération des heures supplémentaires.

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL : présenté par Jean-Claude Cottin

M. Cottin explique que la procédure de reprise de concessions de cimetière, constatées en état d'abandon, dont le premier procès-verbal de constatation a été affiché le 17 juin 2016, est terminée.

Le conseil décide la reprise de ces 21 tombes, puis l'enlèvement des pierres et la mise des ossements dans l'ossuaire communal.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU COLOMBARIUM : présenté par M. le Maire

M. le Maire informe le conseil qu'une habitante de la commune avait acquis, en juillet 2015, une concession dans le colombarium pour une durée de 50 ans. Elle souhaite rétrocéder cette concession car son conjoint a acheté une place au cimetière pour les deux personnes.

La commune accède cette rétrocession et décide de rembourser la somme de 71 € au demandeur (4.5/50^{ème}).

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN : présenté par M. le Maire

M. et Mme Unlu ont adressé un courrier à la commune lui demandant si elle souhaitait acquérir la parcelle de terrain situé à l'angle de la grande rue et de la rue des peupliers au prix de 62900 €. En juillet 2018, lors de la vente de cette parcelle par M. Ez Zouaine, la commune avait fait valoir son droit de préemption. Le prix de vente était alors de 31500 €.

Le conseil décide de faire un courrier à M. et Mme Unlu pour leur proposer l'achat au prix de 31500 €.

TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES : présenté par Monique Bevand

Mme Bevand rappelle que les délibérations sont transmises au contrôle de légalité de la Préfecture sous forme dématérialisée. Le logiciel de comptabilité intègre un nouveau module qui permet de transmettre les documents comptables (budget et compte administratif) sous forme dématérialisée. Le conseil décide de dématérialiser le transfert des budgets.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA CLET : présenté par M. le Maire

A compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion du conservatoire d'Oyonnax sera de la compétence de HBA. Les charges à transférer à HBA sont de 1 766 889 € et les recettes de 631 937 €, d'où un déficit de 1 134 952 €. 500 000 € de charges seront mutualisés au niveau de HBA et 634 952 € seront déduits de la compensation versée à la commune d'Oyonnax.

Les charges pour la gestion des eaux pluviales concernant les communes de l'ex communauté de communes du Plateau de Hauteville est pris en charge par HBA, comme pour les autres communes, la première année.

Le Département qui gère le fonds de solidarité logement a sollicité les intercommunalités de l'Ain pour une adhésion des collectivités au niveau intercommunal. HBA a émis un avis favorable et décidé la non imputation de cette dépense sur les attributions aux communes. Martignat adhère à ce fonds.

REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER : présenté par Robert Jantet

Le plan actuel a été établi en 2001 pour une durée de 15 ans.

Le prochain plan sera élaboré en 2020 et aura une durée de 20 ans. Une première rencontre a eu lieu avec les agents ONF, Patrick Trombert et Julien Desbois « aménagiste », le 31 octobre 2019.

Un inventaire de la forêt est en cours. Dans la partie en forêt irrégulière (mélange d'arbres de toutes essences et tous âges) des points GPS ont été pris et serviront à « découper » la forêt pour déterminer le peuplement. Dans la partie en forêt régulière (même essence et même âge) le recensement se fera « à vue ».

En début d'année 2020 les agents ONF présenteront la proposition d'aménagement au conseil municipal qui devra fixer les objectifs pour la forêt de demain : quelle production et dans quel but (bois d'œuvre ou ...), aménagement de zone d'accueil du public, protection des biens et des personnes, autres souhaits.

Des enclaves, parcelles appartenant à des particuliers, existent dans la forêt communale et seraient intéressantes à acquérir à l'avenir. A voir si certaines parcelles se vendent ou s'il est judicieux de faire une proposition d'achat. Des aides notariales sont possibles.

POINT SUR LES TRAVAUX : présenté par Jean-Claude Cottin

- Aménagement de la rue de la Lésine : Vu qu'il s'agit d'une impasse le déroulement des travaux n'est simple ni pour les usagers ni pour les entreprises. Le terrassement, estimé à trois jours, va être fait par SNTF dès la finition du béton désactivé. Ensuite ce sera la réalisation de l'enrobé. Il restera la pose de la barrière sur le mur de soutènement.
- Maison d'accueil : Le béton désactivé est fait, le façadier doit intervenir pour les réparations. Canier doit terminer les travaux sur menuiseries puis poser la barrière entre l'école et le centre de loisirs. Le mobilier sera livré aux environs du 15 janvier 2020. L'ouverture de la maison est prévue au 24 février pour les vacances d'hiver.
- PLUIH : une conférence des maires a lieu ce mardi 3 décembre pour présenter les requêtes déposées pendant l'enquête publique.

La séance est levée à 20 h 15

Martignat le 5 décembre 2019

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.